



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection judiciaire

Question écrite n° 25040

Texte de la question

M. Jean-Jack Queyranne appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les difficultés tant financières que d'encadrement rencontrées par les centres éducatifs fermés. Celles-ci confirment les réserves qu'il avait exprimées lors du débat du 31 juillet 2003. Ces centres éducatifs fermés ont été conçus dans le cadre du projet de loi d'orientation et de programmation pour la justice. Ils étaient destinés notamment à assurer un suivi pédagogique et éducatif renforcé et adapté aux mineurs délinquants. Aujourd'hui, les coûts de fonctionnement des quatre centres en activité, la multiplication des fugues et l'insuffisance des actions pédagogiques et de réinsertion inquiètent les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse. Il lui demande quels enseignements il tire de la première année de fonctionnement des centres éducatifs fermés et quelle suite il entend donner au contre-projet qui lui a été remis et qui, selon le Figaro du 26 août, préconise la réorientation de la politique judiciaire en direction des mineurs délinquants.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jack Queyranne](#)

Circonscription : Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25040

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7231